RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Arrondissement de MELUN

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES BOUES « S.M.A.B. »

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize mars, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues, dûment convoqué le 6 mars 2017 s'est réuni à la Mairie de Presles-en-Brie.

PRÉSENTS :

Mmes Martine DUVAL, Christelle NOURY LEFEVRE, Corinne SAMSON, Sandrine VOISIN

Mrs Bertrand REMOND, Yves DUBENT, Emmanuel DEPOTS, Jean-Pierre BEAUDET, Thierry LE BOULENGER, Daniel POIRIER, Jean-Michel BESSOL, Loïc LE DIEU DE VILLE, Jany MINDER, Maurice BLANCHARD, Guy USSEGLIO-VIRETTA, Dominique BENOIT, Denis RENAUDET, Dominique RODRIGUEZ, Daniel GAUTHERON, Jean-Pierre MARCY, Jean-Michel BUTTNER

ABSENTS NON REPRESENTES :
Patrick MARSAULE, Pierre LAURENT, Claude SEVESTE, Sébastien HOUDAYER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Guy USSEGLIO-VIRETTA

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Comité, M. Guy USSEGLIO-VIRETTA ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2016

- ***Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.***

II – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'article 107 de la Loi NOTRE a modifié les articles L 2312-1, L 5211-36, L 5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire. Ces nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires à l'organe délibérant.
Ce rapport joint en annexe a été présenté selon les points suivants :

- Les résultats de l'exercice 2016
- L'état de la dette
- Le panorama des dépenses et recettes d'exploitation depuis 2010
- Le contexte actuel et à venir
- Le budget 2017

Une esquisse de budget a également été présentée, élaborée au vu :

- de l'état de la dette, annuité de 207 205.61 €
- des résultats de clôture de l'exercice 2016 présentant un excédent d'investissement de 388 072.81 € et un excédent d'exploitation de 805 984.84 €
- des restes à réaliser nuls
- et des besoins ci-après synthétisés.

- **INVESTISSEMENT :**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	*Montant*	*Libellé*	*Chapitre*	*Montant*	*Libellé*
001	0,00	déficit reporté	001	388 072,81	excédent à reporter
16	154 147,42	remboursement capital	23	0,00	remboursement TVA
040	68 985,00	amt subv sur 50 ans	040	142 151,00	amortissement
020	5 000,00	dépenses imprévues			
TOTAL	**228 132,42**		**TOTAL**	**530 281,81**	

Il a été précisé que l'équilibre budgétaire pourrait se faire en complétant le chapitre 21 en dépenses.

- **FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	*Montant*	*Libellé*	*Chapitre*	*Montant*	*Libellé*
011	74 131,00	charges courantes	002	805 984.84	excédent reporté
012	25 700,00	rémunérations	74	215 307,00	cotisations membres
67	2 000,00	charges exceptionnelles	773	0,00	remboursement TVA
042	142 209,00	amortissement	042	68 985,00	amt subv sur 50 ans
65	25 700,00	indemnités élus			
66	53 058,19	remboursement intérêts			
66	-2 042,71	ICNE			
022	10 000,00	dépenses imprévues			
TOTAL	**330 755,48**		**TOTAL**	**1 090 276.84**	

Il a été précisé que l'équilibre budgétaire pourrait se faire en complétant le chapitre 011 en dépenses.

Les recettes ici ont été calculées en laissant le même montant de participation qu'en 2016 à savoir 57,18€ HT/t soit 68,62€TTC/t ce qui donne l'état de participation suivant :

- **ETAT DES PARTICIPATIONS 2017 :**

COLLECTIVITES	TONNAGE FACTURES 2017	PU/TTC	TOTAL TTC	Total HT/ Recette nette
AUBEPIERRE	37,51	68,62 €	2 573,94 €	2 144,95 €
CC LA BRIE DES MOULINS	125,00	68,62 €	8 577,50 €	7 147,92 €
CHATRES	14,08	68,62 €	966,17 €	805,14 €
CHAUMES EN BRIE	43,06	68,62 €	2 954,78 €	2 462,31 €
COUBERT	209,22	68,62 €	14 356,68 €	11 963,90 €
EVRY GREGY SUR YERRES	135,64	68,62 €	9 307,62 €	7 756,35 €
FAVIERES	18,00	68,62 €	1 235,16 €	1 029,30 €
GOUAIX	127,70	68,62 €	8 762,77 €	7 302,31 €
LONGUEVILLE	249,31	68,62 €	17 107,65 €	14 256,38 €
MORCERF	123,26	68,62 €	8 458,10 €	7 048,42 €
NEUFMOUTIERS EN BRIE	27,18	68,62 €	1 865,09 €	1 554,24 €
OZOUER LE VOULGIS	54,00	68,62 €	3 705,48 €	3 087,90 €
QUIERS	65,60	68,62 €	4 501,47 €	3 751,23 €
ROZAY EN BRIE	267,95	68,62 €	18 386,73 €	15 322,27 €
SICTEU	1 737,70	68,62 €	119 240,97 €	99 367,48 €
SMAPE	500,00	68,62 €	34 310,00 €	28 591,67 €
SOLERS	30,00	68,62 €	2 058,60 €	1 715,50 €
APPORTS REELS	3 038,21	57,18 €		
TOTAL	3 765,21		**258 368,71 €**	**215 307,26 €**

En blanc, les collectivités facturées sur des tonnages théoriques.

Prenant en compte le coût directement facturé par le fermier aux membres qui apportent des boues sur la plateforme, le tableau ci-joint donne les éléments depuis 2012 du coût global à la tonne.

MEMBRES prix/t	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fermier prix/t HT	0,00	0,00	109,37	114,69	119,85	96,08
SMAB prix/t HT	68,62	68,62	68,62	68,62	57,18	57,18
TOTAL € HT/t	68,62	68,62	177,99	183,31	177,03	153,26
TOTAL €TTC/t	68,62	68,62	199,86	206,25	212,44	183,91

- ***Le comité syndical prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire***

IV - QUESTIONS DIVERSES

- RETRAIT DU SMAB DE LA COMMUNE DE BOISSY-LE-CHATEL

Le retrait de la Commune de Boissy-le-Châtel a été autorisé par arrêté préfectoral en date du 21 décembre 2016. Le SMAB est donc composé à partir du 1er janvier 2017 de 17 membres.

- NOUVEAUX REPRESENTANTS DU SMAPE

A compter du 2 février 2017, les délégués du SMAPE sont désormais :

- M. Sébastien HOUDAYER, délégué titulaire
- M. Nicolas CAUX, délégué suppléant.

La présidence du SMAPE est assurée par M. DUCEILLIER.